



**Fiche d'inscription à renvoyer avant le : 27 février 2023**

**à : Mr Dominique MALDONADO – 10 Avenue Beau Plan – 13012 MARSEILLE**

**ou par email : dominique.maldonado@clubmaseratifrance.com**

**Attention : Surtout ne pas envoyer au siège du Club**

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.			Email	
VOITURE	MODELE :		Année :	
IMMATRICULATION :			Couleur :	

## PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

OPTION CHAMBRE  Cochez la case utile

OPTION TARIF  Cochez la case utile

<b>Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES</b> Restauration – Hébergement - Entrées Salon  CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote 1 copilote	480 € Membre CMF
		610€ non Membre
<b>Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE</b> Restauration – Hébergement – Entrée Salon  CHAMBRE 1 LIT <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote	350 € Membre CMF
		480 € non Membre

### REGLEMENT DE LA TOTALITE A L'INSCRIPTION (\*)

- VIREMENT BANCAIRE: (Précisez: Provence AMP 2023)

### RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire :	Domiciliation : AUVERS SUR OISE			
CLUB MASERATI FRANCE	Banque	Guichet	N° compte	Clé RIB
105 RUE ARISTIDE BRIAND	30003	01659	00037262041	65
92300 LEVALLOIS PERRET	IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165			
	SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP			

- CHEQUE BANCAIRE: (Ordre Club Maserati France) joint à cette fiche

(\*) Le règlement sera conservé en cas d'annulation après le 14/03/2023

## REGLEMENT

**DEFINITION** : Le Club Maserati France organise du **Vendredi 24 mars au Dimanche 26 mars 2023** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2023** ».

**VEHICULES ADMIS** : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati » Les voitures non immatriculées ne sont pas admises.

**ENGAGEMENTS** : Toute personne qui désire participer à **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2023** doit adresser **la FICHE D'INSCRIPTION, avant le 27 février 2023** Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe. Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation à laquelle il est inscrit.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

**OBLIGATIONS des PARTICIPANTS** : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement. Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait de celui-ci.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur (correctement fixé) et une lampe électrique sont conseillés pour chaque véhicule.

**ASSURANCE** : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. **C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Randonnée touristique).**

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

**ASSISTANCE** : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

**RÉCLAMATION** : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

**Jean-François Blachette**  
**Président du Club Maserati France**

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du – AMP 2023

**Joindre photocopie Carte Grise – Attestation Assurance**

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)